

OBSERVATOIRE DES OBJECTIFS RÉGIONAUX CLIMAT-ÉNERGIE

OÙ EN SONT LES RÉGIONS DANS LA TRANSITION ?
L'OBSERVATOIRE EST LANCÉ !

11 JANVIER 2021



L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES RÉGIONALES AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'Observatoire des objectifs régionaux climat énergie est un outil développé par le Réseau Action Climat France pour la transition écologique et énergétique des territoires. Il vise à faire un état des lieux et à montrer le niveau d'atteinte des objectifs climatiques et énergétiques fixés par chacune des régions de France. Ces objectifs sont définis dans les documents réglementaires de planification régionale que sont les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) créés en 2015 par la loi NOTRe¹, les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) pour l'Ile de France et la Corse et les schémas régionaux d'aménagement (SAR) pour les régions et départements d'Outre-mer.

1. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000030985460/>

>> <https://www.observatoire-climat-energie.fr/regions/> <<

National

Observatoire des objectifs régionaux climat énergie

Où en sont les régions dans la transition ?

Cet outil vise à faire un état des lieux régulier de la transition énergétique et climatique dans les régions en France et à identifier les domaines pour lesquels des mesures complémentaires sont nécessaires.





POURQUOI FAIRE UN OBSERVATOIRE DES OBJECTIFS RÉGIONAUX CLIMAT ÉNERGIE?

FAIRE UN FOCUS RÉGIONAL, APRÈS L'OBSERVATOIRE CLIMAT ÉNERGIE NATIONAL

En 2017, le Réseau Action Climat lançait l'Observatoire climat énergie (<https://www.observatoire-climat-energie.fr/>) permettant de faire le suivi des objectifs que s'est fixée la France dans le cadre de sa stratégie pluriannuelle bas carbone (SNBC) et de la politique pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Dès lors, l'idée a été mise en avant de décliner cet Observatoire à d'autres échelles :

- A l'échelle régionale, avec la généralisation des SRADDET. En effet, les Régions jouent un rôle central pour la transition à l'échelle des collectivités territoriales : comme le dit le Haut Conseil pour le Climat, "la loi a fait des régions les « chefs de file sur le climat et l'énergie »". Faire le suivi des SRADDET est ainsi un angle permettant de Faire le suivi des SRADDET permet donc d'évaluer les politiques de transition.
- A l'échelle européenne, au sein des autres Etats-Membres, avec la généralisation des plans nationaux énergie climat (PNEC).



Un lien direct permet de passer de l'Observatoire des objectifs nationaux à l'Observatoire des objectifs régionaux climat énergie.

QU'EST-CE QU'UN SRADDET ET POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

Chaque région métropolitaine (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne- Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand Est, Hauts-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur) a dû mettre en place un SRADDET pour décembre 2019 qui fixe des différents objectifs sur la transition écologique. Ces derniers sont entrés en œuvre en 2020.

Ce document de planification a été institué par la loi NOTRe en 2015 dans le contexte de la mise en place des nouvelles Régions (en 2016). Il fusionne différents anciens documents de planification pour devenir le schéma directeur des politiques énergie et climat régionales, ce qui impacte directement les politiques infra territoriales. Le SRADDET fixe les orientations de la région en matière d'équilibre d'égalité des territoires, d'habitat, de gestion économe de l'espace, de désenclavement et d'amélioration de l'offre de services dans les territoires ruraux, d'intermodalité et de développement des transports, de prévention et gestion des déchets. Il intègre aussi une dimension liée à la planification de la politique énergétique et des continuités écologiques.

L'Observatoire des objectifs régionaux climat énergie suit aussi deux autres régions métropolitaines, l'Ile-de-France et la Corse, dont les SRCAE (schéma régional climat air énergie) ont été approuvés en 2012 (IDF) et 2014 (Corse).

POURQUOI FAIRE LE SUIVI ?

L'Observatoire des objectifs régionaux climat énergie est à la disposition des journalistes, citoyens et acteurs de la société civile, et a pour vocation de permettre un débat éclairé, fondé sur un état des lieux partagé. En réalisant une photographie à un instant donné, l'Observatoire des objectifs régionaux climat énergie permet d'identifier où en sont les Régions dans la réalisation de leurs objectifs et permet d'identifier les domaines pour lesquels des efforts restent à mener dans les régions.

Ainsi, les objectifs principaux de l'Observatoire sont de :

- Améliorer le niveau d'information des citoyens, des médias et des acteurs de la société civile sur les politiques régionales climat énergie;

- Rendre transparent l'état d'avancement et l'efficacité des politiques régionales pour les collectivités, les citoyens et pour tous les acteurs intéressés ;

Cela passe par des fonctionnalités spécifiques de l'Observatoire :

- La nécessité de rendre visuelles les trajectoires par des graphiques ;
- La possibilité de télécharger les données et de les rendre accessibles via le lien CSV disponible à côté de chacun des graphiques ;
- L'importance de mettre en avant les différentes sources des données, que ce soit les producteurs des données ou les documents de planification eux-mêmes. La section "Pour en savoir plus" permet de répondre à ces questions.



PRÉSENTATION DE L'OBSERVATOIRE DES OBJECTIFS RÉGIONAUX CLIMAT ÉNERGIE

A QUOI SERT L'OBSERVATOIRE DES OBJECTIFS RÉGIONAUX CLIMAT ÉNERGIE ?

L'Observatoire des objectifs régionaux climat énergie permet de suivre les objectifs que se sont fixés les 13 régions de France métropolitaine dans leurs documents de planification. L'Observatoire fait le suivi, année après année, des évolutions réalisées vis-à-vis des objectifs fixés dans les politiques régionales.



L'OBSERVATOIRE PERMET :

- De faire le suivi des trajectoires fixées dans les SRADDET et autres documents de planification. Ces documents de planification sont basés sur un diagnostic du territoire et fixent des objectifs de réduction des émissions et de consommation énergétique ainsi que d'augmentation des énergies renouvelables. Ces objectifs peuvent être contraignants pour certaines politiques infra-régionales.
- De visualiser les écarts entre objectifs affichés et réalisations effectives des régions.

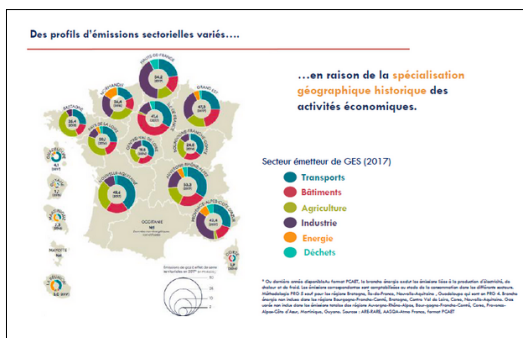


L'OBSERVATOIRE NE PERMET PAS :

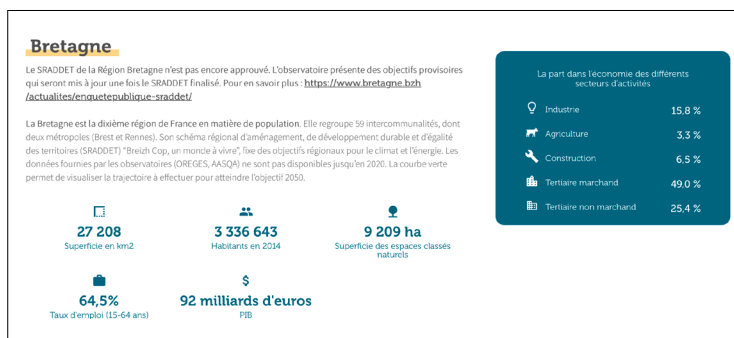
- De comparer les régions entre elles. En effet, les contextes territoriaux étant différents, les approches méthodologiques et les méthodes de calculs ne permettent pas aujourd'hui une approche comparative.
- D'agréger les régions entre elles ni d'évaluer leur compatibilité avec les engagements nationaux (pour les mêmes raisons).
- D'analyser le contenu des documents de planification. L'Observatoire n'émet pas d'analyse sur l'ambition des différents documents de planification.

UNE CARTE D'IDENTITÉ POUR CONTEXTUALISER LES OBJECTIFS

Les régions françaises ont des territoires différents en termes d'urbanisation, de population, de secteurs d'activité, d'économie, d'espaces et de ressources naturelles, mais aussi des histoires différentes (fusion des régions pour certaines, etc.). Comme le remarquait le Haut Conseil pour le Climat dans son rapport annuel 2020 à propos des émissions de gaz à effet de serre régionales, "les données d'émissions territoriales montrent que les régions présentent des profils d'émissions variés, qui reflètent la répartition et la spécialisation historique des activités économiques³".



Source Haut Conseil pour le Climat



Exemple de la carte d'identité de la région Bretagne

Ainsi, il est important de comprendre dans quel contexte s'inscrit le travail de planification des régions. Chacune des régions de l'Observatoire des objectifs régionaux climat énergie est donc dotée d'une "carte d'identité" mettant en avant les principales caractéristiques en termes d'économie, d'emploi, d'espaces naturels, de superficie et d'habitants.

TROIS INDICATEURS DE SUIVI GLOBAUX ET DES INDICATEURS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

L'Observatoire des objectifs régionaux climat énergie fait le suivi de trois indicateurs principaux :

- **Les émissions de gaz à effet de serre totales.** Le SRADDET doit aussi fixer des objectifs de réduction des émissions par secteur ; il s'agit alors de sous-objectifs (secteur transport, de l'industrie / transformation énergie, du tertiaire / résidentiel et de l'agriculture) ;
- **La consommation finale d'énergie totale :** à l'instar des émissions de gaz à effet de serre, le SRADDET doit aussi fixer des objectifs par secteur ;
- **La production d'énergie renouvelable :** les SRADDET devraient aussi avoir un sous-objectif qui est la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale.

Lorsque les régions ne se sont pas fixées ces objectifs, il n'y a pas de courbe dessinée. Par ailleurs, les secteurs choisis par les régions peuvent aussi varier.



La région Centre-Val de Loire se fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie dans trois secteurs : transports, économie et bâtiments.

La plupart de ces indicateurs ont pour bornes temporelles 2030 et 2050. Plusieurs régions, pour certains indicateurs, fixent aussi des objectifs intermédiaires. L'Observatoire précise alors quels sont les objectifs donnés à titre indicatif et lesquels sont prescriptifs.

Pour les régions ayant peu ou pas d'objectifs intermédiaires, l'Observatoire des objectifs régionaux climat énergie lisse à titre indicatif les trajectoires à réaliser.

3. https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2020/07/hcc_rapport_annuel-2020.pdf

UN ÉTAT DES LIEUX DES TRAJECTOIRES HISTORIQUES ET DES OBJECTIFS À SUIVRE

UN ÉCART ENTRE LA TRAJECTOIRE RÉALISÉE ET LES OBJECTIFS FIXÉS

La plupart des SRADDET en France a été finalisée en 2020. A ce jour, seul le SRADDET de Pays de la Loire n'est pas rendu accessible.



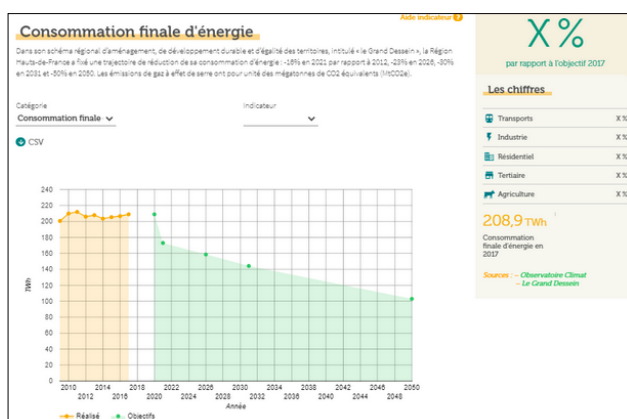
QU'EST CE QU'UN ÉCART AUX OBJECTIFS ?

Un écart aux objectifs doit être compris comme la différence, positive comme négative, entre la trajectoire réalisée et l'objectif initialement fixé. Cet écart est rendu visible en rouge si la Région est en dehors de son objectif et en vert si elle le tient.

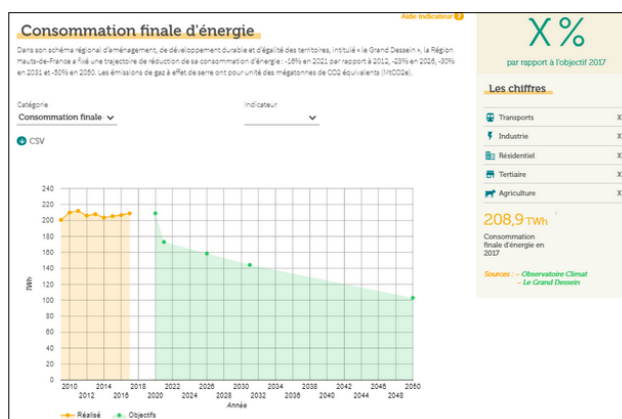
Pour la plupart des régions, il n'y a pas d'écart aux objectifs disponibles à ce jour. Il y a à cela plusieurs raisons possibles :

1. Les SRADDET viennent d'entrer dans leur phase de mise en œuvre. On ne peut donc pas évaluer l'écart par rapport à des objectifs avant 2020.
2. Les données historiques fournies par les Observatoires régionaux énergie-climat, OREC, ne sont pas encore disponibles pour 2020. Pour la plupart des régions, les dernières données disponibles datent de 2017/2018 (pour 5 régions 2017, pour 4 régions 2018).

De fait, il existe un décalage temporel entre ce qui a été réalisé (les émissions émises, la consommation énergétique et la production d'énergie renouvelable), et ce qui doit être atteint.



La consommation énergétique en Hauts-de-France : un écart de trois ans a lieu entre la réalisée et l'objectif.



Exemple de trajectoire qui commence en 2020, avec les données du réalisé en 2017, pour les émissions de gaz à effet de serre d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est à remarquer que la trajectoire "objectif" commence en 2020, année de mise en œuvre du SRADDET. Afin de pouvoir dessiner des trajectoires, toutes les courbes commencent en 2020 avec la valeur des dernières données disponibles, équivalentes donc à celles de 2017/2018

PREMIERS RÉSULTATS ET SUIVI DES OBJECTIFS POUR ÎLE-DE-FRANCE ET CORSE

Le schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE), encore en vigueur en Corse et en Île-de-France, a été instauré par la loi Grenelle 2, définit les orientations et les objectifs régionaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de lutte contre la pollution atmosphérique, de développement des filières d'énergies renouvelables et d'adaptation aux changements climatiques.

L'Île-de-France dispose d'un SRCAE approuvé en 2012, la Corse d'un SRCAE approuvé en 2014. Ainsi, pour ces deux régions, il est possible de visualiser les écarts entre les trajectoires réalisées et les objectifs à travers un indicateurs des écarts aux objectifs en matière d'émissions de gaz à effet de serre, de consommation énergétique finale et de production d'énergie renouvelable.



POUR LA RÉGION ILE-DE-FRANCE :

- Les émissions de gaz à effet de serre en 2017 sont supérieures de 1,6% vis-à-vis de l'objectif que s'est fixée la région en 2012.
- La consommation énergétique finale en 2017 est supérieure de 3 % vis-à-vis de l'objectif que s'est fixée la région en 2012.
- L'écart aux objectifs pour les énergies renouvelables n'est pas calculé car les données de ce qui a été réalisé ne sont pas disponibles.

POUR LA RÉGION CORSE :

- L'écart aux objectifs pour les émissions de gaz à effet de serre n'est pas calculé car les dernières données sur les émissions réalisées datent de 2014, date à laquelle le document commence à être mis en œuvre.
- La consommation énergétique finale en 2018 est supérieure de 14,3 % vis-à-vis de l'objectif que s'est fixée la région en 2014. Les données par secteur sur ce qui a été réalisé ne sont pas disponibles.
- La production d'énergie renouvelable en 2018 en Corse est inférieure de -1,4 % vis-à-vis de l'objectif que s'est fixée la région en 2014. L'écart aux objectifs pour la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale en 2018 est de -18,1 % en dessous de ce qui devait être réalisé.

UNE MISE À JOUR RÉGULIÈRE DE L'OBSERVATOIRE DES OBJECTIFS RÉGIONAUX CLIMAT-ÉNERGIE

Les prochaines étapes pour les SRADDET

Un mécanisme de révision est prévu par le code général des collectivités territoriales (Art. L. 4251-10) : dans les six mois suivant le renouvellement général des conseils régionaux, le Président du conseil régional présente un bilan de la mise en œuvre du schéma. Celui-ci délibère et peut décider le maintien en vigueur du SRADDET, sa modification, sa révision partielle ou totale ou son abrogation.

La mise à jour de l'Observatoire des objectifs régionaux climat énergie

Afin de faire le suivi des objectifs régionaux, l'Observatoire sera régulièrement mis à jour. Cette mise à jour permettra :

- d'intégrer dans l'outil les dernières données (les plus actuelles possibles) concernant les émissions de gaz à effet de serre, la consommation énergétique et la production d'énergie renouvelable par région.
- de modifier si besoin le cadrage et le périmètre des données si les OREC les changent.
- d'inclure les mises à jour dans les documents de planification ; puisque les SRCAE et les SRADDET peuvent être révisés par les conseillers régionaux.

L'inclusion des régions outre-mer est un axe à étudier pour les mises à jour à venir.



LA CONCEPTION DE L'OBSERVATOIRE DES OBJECTIFS RÉGIONAUX CLIMAT ÉNERGIE

LE CHOIX DES INDICATEURS

Les schémas de planification régionaux couvrent de nombreuses thématiques allant au-delà des politiques climatiques et énergétiques.

Le choix définitif des indicateurs de suivi a répondu à quatre exigences :

- L'existence d'un objectif ou d'une trajectoire de référence ;
- La disponibilité des données produites par les Observatoires régionaux énergie climat (OREC) ;
- L'impact de l'indicateur, c'est-à-dire son importance pour une politique globale de transition ;
- L'accessibilité de cet indicateur, c'est-à-dire son intelligibilité pour les citoyens et citoyennes afin qu'ils puissent se l'approprier.

Tous les indicateurs des différents schémas régionaux de planification ne figurent donc pas dans l'Observatoire des objectifs régionaux climat énergie.

D'OÙ VIENNENT LES DONNÉES ?

Les données de l'Observatoire des objectifs régionaux climat énergie sont issues des Observatoires régionaux de l'énergie et du climat (OREC), pilotés par les Régions et l'ADEME, et chargés de produire les données concernant notamment les émissions de gaz à effet de serre, la consommation énergétique et la production d'énergie renouvelable.

L'Observatoire des objectifs régionaux climat énergie est un outil complémentaire du travail réalisé par les OREC, les Observatoires régionaux de l'énergie et du climat. Pour chacune des Régions françaises, ces observatoires font le suivi des différents indicateurs énergie-climat, rendent disponibles les données, appuient le travail réalisé par les acteurs régionaux. Cet Observatoire propose une sélection d'indicateurs non-exhaustifs et rend accessible, sur une même plateforme, les informations pour les différentes Régions de France métropolitaine.

Qui sont les OREC ?

Les OREC sont des dispositifs partenariaux mis en place au niveau des Régions, qui sont chargés de recenser, analyser et exploiter les données énergétiques et climatiques régionales pour améliorer la connaissance de la situation régionale et accompagner les politiques énergétiques régionales et territoriales. La plupart des OREC diffusent leurs données sur leur site web.

Certains OREC sont portés par des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) fédérées par la Fédération Atmo France⁴. Les AASQA ont plusieurs missions : surveillance et prévision de la qualité de l'air, information et sensibilisation, accompagnement des décideurs et amélioration des connaissances.

Les méthodes de calcul des OREC varient selon les choix faits dans chaque région (périmètres et méthodologies). Il n'est ainsi pas possible de comparer les régions entre elles.

Pour en savoir plus sur les OREC, consultez le Réseau des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement⁵ (RARE).

L'Observatoire des objectifs régionaux climat énergie sera mis à jour régulièrement avec de nouveaux indicateurs et les nouvelles données.

4. <https://atmo-france.org/>

5. <https://www.rare.fr/>

QUI A PARTICIPÉ À LA CONSTRUCTION DE L'OBSERVATOIRE ?

Pour mener à bien cet Observatoire régional des objectifs climat énergie porté par le Réseau Action Climat, un comité de pilotage constitué de représentants de l'ADEME, de l'Association Bilan Carbone, d'Atrmo France, du cabinet d'étude BL Evolution, du CLER Réseau pour la transition énergétique, de France Nature Environnement, de France Stratégie, du Ministère de la transition écologique, de l'association négaWatt, du Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement (RARE) a été créé.

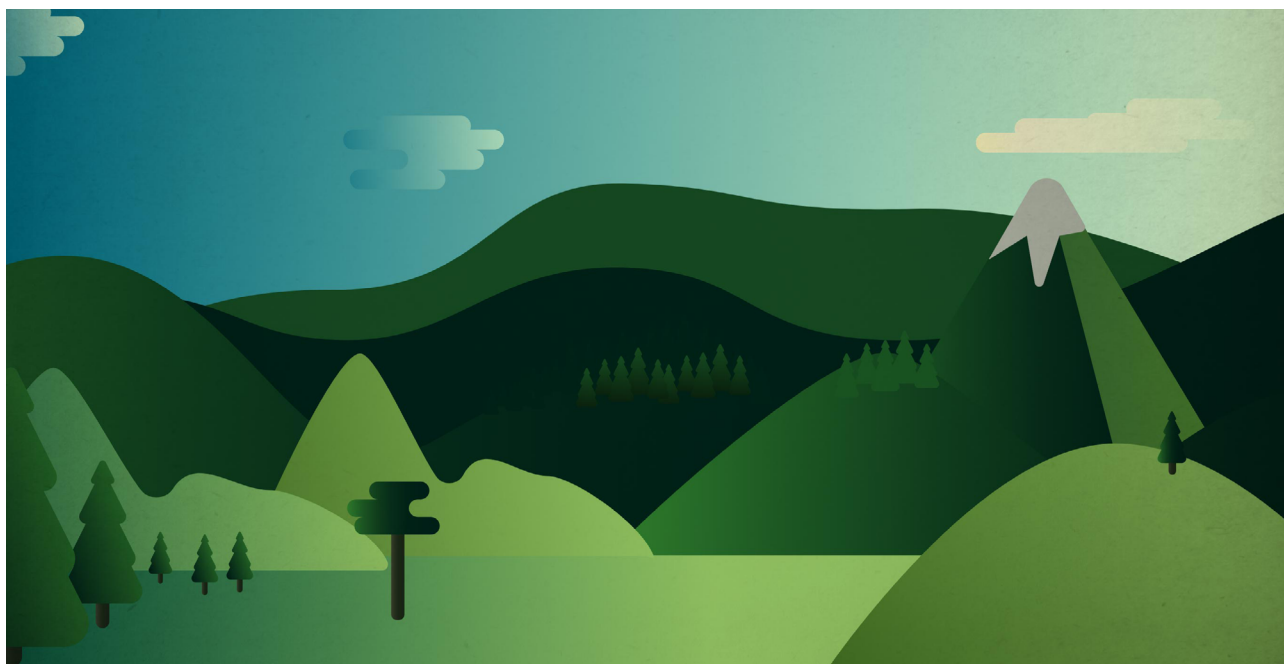
Tout au long du projet, ils ont apporté leur expertise et leur éclairage sur le choix des indicateurs, la rigueur des données et la méthodologie en général, ainsi que sur les questions de représentation graphique et d'accessibilité de l'information.

Le projet a également bénéficié du soutien financier de l'ADEME, d'ECF (European Climate Foundation) et du projet Life UNIFY de l'Union Européenne.



CONCLUSION

L'Observatoire des objectifs régionaux climat-énergie permet de rendre accessible et visible l'état d'avancement de certains indicateurs, mission nécessaire pour informer les citoyens. Les projets visant à appuyer la production de données régionales, leur analyse et leur harmonisation, mais aussi leur diffusion pour plus de transparence doivent être soutenus : comme l'explique le Haut Conseil pour le Climat, il est important de "1) produire régulièrement, aux échelles régionale et infrarégionale, des données de qualité harmonisées (...) pour évaluer les politiques publiques et ajuster les objectifs ; 2) rendre ces données publiques et s'appuyer sur elles pour élaborer les planifications futures⁶".



CONTACT PRESSE

Réseau Action Climat

Zoé Lavocat 06 87 72 57 96

Zoe.lavocat@reseauactionclimat.org

>> <https://www.observatoire-climat-energie.fr/regions/> <<

6. https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2020/07/hcc_rapport_annuel-2020.pdf